|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | RTD-A-4 |
| Numéro de poste Sysper: | 296395 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Michael Arentoft (chef d’unité RTD/A4)  1er trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-11-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Au niveau de l'UE, et en collaboration avec les États membres et les partenaires internationaux, la direction générale de la recherche et de l'innovation (DG RTD) conçoit et met en œuvre des politiques et programmes de recherche et d'innovation d’excellence qui, associés aux programmes d'investissement et à la réglementation pertinents, visent à accélérer la transition vers un avenir durable, juste et prospère pour les personnes et la planète ; à obtenir l'impact scientifique, technologique et sociétal souhaité. Ces politiques et programmes de recherche et d'innovation se basent sur des données probantes et sur la participation des citoyens et des acteurs de l'écosystème de l'innovation ; à être mis en œuvre de manière éthiquement solide, efficace et efficiente ; et à se concentrer sur la valeur ajoutée européenne.

Au sein de la DG RTD, l'unité « Science ouverte et infrastructures de recherche » élabore, met en œuvre et suit les politiques, initiatives et structures nécessaires à l'ouverture de la science et de la recherche européennes afin de les rendre plus efficaces et productives, plus fluides, plus transparentes et plus robustes, et plus réactives aux besoins et attentes des politiques et de la société. L'unité élabore et met également en œuvre la politique européenne relative aux infrastructures de recherche afin d'accroître leur ouverture, leur accessibilité, leur intégration, leur efficience et efficacité.

Plus spécifiquement, l'unité dirige la définition et la mise en œuvre de la politique de l'UE dans les domaines suivants : incitations à la pratique de la science ouverte, accès ouvert aux résultats de la recherche, gestion et partage des résultats de la recherche, dispositions réglementaires spécifiques à la recherche, écosystème européen d'infrastructures de recherche, infrastructures de recherche ouvertes et engagement sociétal dans la science.

L'unité fait partie de la direction « EER (Espace européen de la recherche) et de l'innovation » qui élabore des politiques visant à façonner un système européen de recherche et d'innovation compétitif et excellent à l'échelle mondiale, ouvert, performant et cohérent, propice à une innovation transformatrice et systémique pour un avenir durable.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'expert national détaché travaillera en tant que chargé de mission pour la science ouverte au sein d'une équipe solide d'une trentaine de collègues.

L'expert soutiendra la Commission dans ses activités relatives à la politique de science ouverte, en mettant l'accent sur le libre accès et la réutilisation des résultats scientifiques :

* Analyse, élaboration, mise en œuvre, coordination et suivi des stratégies et des politiques - dans le contexte de l'Espace européen de la recherche, d'Horizon Europe, du prochain programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE et d'autres initiatives et programmes politiques pertinents existants et futurs ;
* Propagation de modèles et d’infrastructures d’édition scientifique en libre accès, innovants et équitables, à but non lucratif, et en particulier du service d’édition Open Research Europe ;
* Préparation des règles et des orientations pour la participation, ainsi que des parties pertinentes du programme de travail, du programme-cadre actuel et du prochain programme-cadre de recherche et d’innovation de l’UE ;
* Interaction avec les États membres et les parties prenantes, traitement des connaissances et des analyses d’experts dans le cadre de l’élaboration des politiques, organisation et soutien de groupes d’experts et de divers types de réunions.

Ce poste implique à la fois des activités internes (ex. : briefings, analyses, études, rapports) et des interactions externes fréquentes (ex. : avec les États membres dans diverses configurations et avec diverses parties prenantes). Il exige une attitude proactive et des contacts avec les collègues des différents services de la Commission ainsi qu'avec des interlocuteurs extérieurs à la Commission.

Les tâches et responsabilités spécifiques peuvent être adaptées en fonction des qualifications du candidat retenu et des besoins évolutifs de l’unité.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue motivé(e), curieux(se), débrouillard(e), organisé(e) et dynamique, aimant travailler en équipe comme de manière autonome, et capable de contribuer efficacement à la politique européenne de recherche et d'innovation. Ce/cette collègue devra posséder des connaissances et/ou une expérience en sciences et technologies, ainsi qu'en politiques et/ou programmes de recherche et d'innovation.

Il/Elle devra notamment posséder de bonnes capacités d'analyse et de résolution de problèmes, un sens du détail irréprochable, ainsi que d'excellentes compétences rédactionnelles, de communication, de négociation, d'organisation et de ‘networking’ . Il/Elle devra être capable de gérer les tâches de manière autonome et en collaboration avec les membres de l'équipe, et d'interagir de manière constructive avec les autres services ainsi qu'avec les parties prenantes externes. Il/Elle devra également avoir une excellente maîtrise de l'anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)